

# FEODALISME ET CENTRALISATION DANS LE MAROC TRADITIONNEL

*Antérieurement au Protectorat, l'existence d'une pluralité de pôles d'autorité, les rapports qu'ils entretenaient avec les paysans se rattachent à leurs commandements d'une part et avec le pouvoir central de l'autre, n'ont pas cessé d'alimenter le grand débat qui oppose adversaires et partisans de l'assimilation de l'organisation socio-politique du Maroc précolonial à celle du Moyen-âge européen.*

Pour ces derniers, l'examen de l'assise socio-politique du Makhzen révèle qu'à l'instar du modèle médiéval, il n'était que l'émanation de "pouvoirs partiels" détenus par les trois classes qui l'animaient :

- Une "féodalité" foncière et de commandement qui effectuait sur la population rurale des prélèvements de toute sorte (en nature, en travail, etc...);
- Une aristocratie marchande à laquelle il faut ajouter une bureaucratie citadine et des propriétaires fonciers absentéistes à partir des grandes villes;
- Une "féodalité" confessionnelle composée de chorfa, confrères et oulémas (1).

La Siba ne serait qu'une réaction de rejet d'une société fondée sur l'exploitation organisée selon le modèle féodal, comme l'avait connu l'Europe au Moyen-âge (2). Selon Marc BLOCH, les traits fondamentaux de la féodalité européenne sont :

- Sujestion paysanne;
- A la place du salaire, généralement impossible, large emploi de tenure-service, qui est au sens précis, le fief;
- Suprématie d'une classe de guerriers spécialisés;
- Liens d'obéissance et de protection qui attachent l'homme à l'homme et qui, dans cette classe guerrière, revêtent la forme particulièrement pure de vassalité;
- Fractionnement des pouvoirs, générateurs de désordre;
- Survivance au milieu de tout cela d'autres modes de groupement, parentèle et Etat, dont le dernier devait, durant le second âge féodal, reprendre une vigueur nouvelle (3).

Sur la vérification de ces caractères de la société féodale dans le Maroc précolonial, la controverse est très vive. Il est cependant admis qu'à la différence de l'Europe du Moyen-âge, la caractéristique la plus importante de ce dernier fut le maintien d'un Etat centralisé (4).

La vérification des traits fondamentaux de la féodalité (évoqués par M.BLOCH) dans le Maroc précolonial, révèle une formation sociale spécifique. Si celle-ci se rapproche, par certains traits de la société médiévale, elle en demeure différente. Certes, la pay-

sannerie marocaine était, au XIXème siècle, assujettie d'une manière permanente à certaines couches sociales privilégiées et exploitées par les agents du pouvoir central bénéficiant de toutes les prérogatives du monarque à l'échelon local.

Toutefois, le régime des terres ainsi que les relations multiples et durables que celui-ci avait élaborées entre les diverses classes de la société féodale en Europe faisaient entièrement défaut. Il semble ainsi difficile de soutenir l'existence, au Maroc, dans les mêmes termes, du système de tenure-service ou, plus précisément, de fiefs, car la fonction attribuée à la terre est fondamentalement différente. Alors que dans l'Europe médiévale : "la terre même ne semblait une richesse si précieuse que parce qu'elle permettait de se procurer des hommes en les rémunérant" (5); dans le Maroc précolonial : "La terre est un véritable moyen de production pour la classe dominante, c'est par elle que son enrichissement devient possible, et c'est par elle que la puissance de l'Etat peut se développer" (6).

Certes, l'institution de la Khammassat (7) permettait une exploitation subtile des hommes. Elle ne saurait, toutefois, être assimilée au servage de la féodalité européenne qui faisait obligation aux serfs attachés au domaine qu'ils cultivaient, de payer une redevance au seigneur qui en était propriétaire. De même la suprématie dans le Maroc précolonial n'était pas uniquement le fait d'une classe de guerriers spécialisés (8).

Tout d'abord, dans la société marocaine traditionnelle, tout musulman était potentiellement un soldat de la guerre sainte et tout homme valide pouvait porter les armes pour défendre sa tribu; comme il pouvait, s'il le désirait, se mettre au service du souverain.

En second lieu, dès la fin du 17ème siècle, parallèlement, au déclin de la vigueur politique des Marabouts, s'était développés des pouvoirs de plus en plus autonomes, d'une "féodalité foncière" qui continuait, tout de même, à reconnaître le sultan comme chef suprême de la communauté. Son pouvoir de coercition était légitimé par sa détention de l'autorité spirituelle. Cette reconnaissance unanime de l'autorité suprême du souverain indi-

quait qu'il existait, objectivement, une collusion historique entre les intérêts de la dynastie régnante et une oligarchie gouvernante. Celle-ci était constituée par les chefs des tribus inféodées au pouvoir, les agents de l'appareil de l'Etat (administrateurs, caïds, gouverneurs) et les principaux chefs religieux détenteurs d'un véritable pouvoir économique et politique (9).

La suprématie se trouvait ainsi être l'association des intérêts de deux classes dont l'une était en quête de l'assise de son régime, alors que l'autre recherchait des privilèges.

Une autre caractéristique de la féodalité européenne était l'organisation, entre deux personnes inégales en pouvoir, de protection d'une part, de fidélité et de service de l'autre. Ces liens de dépendance personnelle puisaient leur raison d'être dans l'insuffisance de vigueur des obligations nées des liens de sang. Ils s'étenaient à l'ensemble de la société en développant entre ses membres des rapports inégalitaires comportant, au niveau supérieur de la stratification sociale un cérémonial de consécration (10). Au niveau inférieur de l'échelle sociale, les liens féodaux étaient caractérisés par une étroite et inhumaine sujestion économique d'une foule d'humbles gens envers quelques puissants.

### Féodalité et pouvoir politique traditionnel

Dans le Maroc précolonial, les relations de dépendance, si elles sous-tendaient l'ensemble de la société, étaient fondées sur le lignage. Sans distinction entre Arabes et Berbères, la famille agnatique et patrilinéaire, constituait l'unité de base sur laquelle venaient se superposer des formes politiques indépendantes (11). Au lieu d'une structure linéaire caractérisée, en Occident médiéval, par le pouvoir du seigneur, lui-même vassal d'un autre seigneur appelé "suzerain", et qui imposait son pouvoir du sommet à la base aux membres de son entourage, aux serfs etc..., nous sommes ici en face d'une structure différenciée.

Celle-ci était caractérisée par deux niveaux de pouvoir : un pouvoir de type électif de la base au sommet dans le cadre de la tribu, et un pouvoir théoriquement dominant et centralisateur, celui de la dynastie régnante. Entre ces deux niveaux, et comme pour faire écran, un pouvoir réel s'était constitué : celui du Makhzen (caïds, pachas, etc...). Celui-ci était théoriquement et organiquement l'instrument du pouvoir central. La pratique historique a montré, toutefois, qu'en période de troubles et de dissensions internes, ce pouvoir devenait autonome et exerçait une véritable "dictature" sur l'ensemble du pays (12).

L'allégeance de ces notables au souverain ne prenait pas un caractère aussi solennel qu'elle l'avait au Moyen-âge occidental. Leur exploitation de la paysannerie était également tempérée par de puissants facteurs religieux et le contrepoids à leurs pouvoirs, constitué par la jmaa. Si les "fonctionnaires de l'Etat" qui prélevaient les impôts sur les terres, achetaient leurs charges, ils ne pouvaient les transmettre. En conséquence, ils étaient dans l'impossibilité de s'ériger en seigneurs et de créer des liens de vassalité et des hiérarchies caractéristiques de la féodalité européenne. Les éléments ci-dessus exposés en faveur, sinon d'une totale différence, du moins d'une spécificité de la formation sociale marocaine précoloniale par rapport à celle de l'Europe médiévale, n'obtiennent pas l'adhésion de tous les partenaires au débat sur l'existence d'une féodalité dans le Maroc d'avant 1912.

En revanche, partisans et adversaires de cette thèse sont d'accord pour affirmer que, contrairement à l'Europe du Moyen-âge, le Maroc précolonial était caractérisé par une centralisation des pouvoirs.

M.BLOCH note que l'une des caractéristiques essentielles de la féodalité européenne était le profond affaiblissement de l'Etat. Si celui-ci n'a jamais complètement disparu tout au long du Moyen-âge, il était, pendant toute cette période superposé à une foule de petits pouvoirs (13). Ce n'est qu'à partir du XIVème siècle que le

pouvoir royal, s'alliant à des forces nouvelles, citadines notamment, avait pu confisquer la justice, affaiblir le libre jeu des liens personnels et reconstruire l'Etat.

La différence, à ce point de vue, du Maroc avec cette société, a été perçue dès le début du siècle dernier par les chercheurs. Edmond DOUTTE notait avec sagacité en 1905 que : "Dans la féodalité, le pouvoir est légalement très disséminé, au lieu qu'au Maroc il est en principe entièrement concentré dans les mains du Sultan et ne lui échappe que dans la mesure où sa faiblesse ne lui permet pas de l'exercer" (14). Tout en soutenant l'existence, dans le Maroc précolonial d'un féodalisme, Driss BEN ALI reconnaît à celui-ci l'importante caractéristique d'avoir maintenu un Etat centralisé (15). Si la multiplicité des pôles d'autorité rappelle le Moyen-âge européen, leur autonomie n'a jamais tendu vers une quelconque permanence. Si le pouvoir central s'appuyait sur eux pour maintenir sa domination, il ne pouvait supporter de les voir s'ériger en concurrents potentiels. Sa politique consistait à encourager leurs rivalités afin de les affaiblir et ainsi les rendre plus vulnérables à ses pressions (16).

L'organisation des pouvoirs était partout centralisée. Effective dans le bled Makhzen, la centralisation était potentielle dans le bled Siba. Chaque fois que le pouvoir central avait les moyens de sa politique, il transformait les institutions locales en de simples rouages administratifs à son service.

Très critiquable par nombre de ses aspects (17), l'étude de Robert MONTAGNE (18) donne la mesure des rapports du pouvoir traditionnel avec les collectivités locales. Partant de la constatation de la vitalité des institutions représentatives dans les montagnes, coïncidant avec le pays berbère constamment en dissidence, et leur décadence dans les plaines "makhzenisées", l'auteur se propose de reconstituer l'évolution des tribus berbères du sud du Maroc. Il est ainsi amené à décrire le cycle des républiques démocratiques ou, plus exactement oligarchiques, qui devait aboutir à leur soumission au Makhzen puis leur irruption dans la dissidence.

C'est la jmaa, organe oligarchique, puisqu'elle ne comprenait qu'un seul représentant pour chaque famille, qui délibérait pour la taqblit (19) conformément à la coutume et faisait exécuter ses décisions par un moqadem ou un cheikh appelé AMGHAR.

L'amorce de la décadence de ces "républiques" berbères, que l'auteur analyse pathétiquement, devait commencer par la confiscation des pouvoirs de la jmaa par l'Amghar.

Grâce à une habile politique, celui-ci accaparait en premier lieu les moyens financiers dont il avait la gestion pour ensuite se lancer dans des alliances et des oppositions des fractions des différentes tribus, familles et individus pour asseoir son autorité. Ce faisant, l'Amghar participait à la destruction de la taqblit, cellule de base, et préparait la récupération des "institutions républicaines" par le Maghzen (20).

La politique fiscale de celui-ci, entraînant la paupérisation des tribus, engendrait la Siba qui n'était finalement que "la joie de l'anarchie, étape vers le retour aux institutions d'antan".

L'apparition du pouvoir despotique des grands caïds à la fin du 19ème siècle ne s'expliquerait par autrement, d'après l'auteur.

Le maintien par ces grands seigneurs des assemblées et des moqademin, permettait à ces amghars ayant bénéficié de concentration de pouvoirs plus élevés, de jouer double jeu. Tout en se faisant investir du commandement par le Makhzen, ils se présentaient dans les montagnes, comme les défenseurs des libertés locales berbères. Parallèlement, ils affaiblissaient l'autonomie des petits groupes subordonnés, en plaçant des hommes à eux à leurs têtes et en détruisant leurs possibilités de résistance comme les agadir (21). Ils préparaient ainsi la centralisation monarchique.

L'idéologie centralisatrice du pouvoir, traditionnel que reflétait l'organisation administrative du bled Makhzen et sa politique dans le bled Siba, n'avait jamais pu, toutefois, durablement être mise en œuvre dans l'ensemble du pays. Dans ce domaine

l'action du Protectorat, pudiquement qualifiée de pacification, s'identifiait à une centralisation par la force étrangère.

## Notes

- \*) M'faddel SMIRES, Maître Assistant à la Faculté de Droit de Fès.
- 1) – D.BEN ALI, Essai d'analyse de la formation économique et sociale marocaine, thèse d'Etat, Grenoble 1977, pp. 283-299.
  - 2) – La Siba s'interpréterait comme "Le refus d'une superstructure inadaptée aux possibilités et au niveau économique et social du pays". Cf. D.BEN ALI, *ibid.*, p 380.
  - 3) – M.BLOCH, La société féodale, Paris, Albin Michel 1968, p.610.
  - 4) – A.SEGHINI, Structures politiques et structures sociales au Maroc à la veille du protectorat, Mémoire D.E.S. sciences politiques, Paris I, 1974, pp 18-41.
  - 5) – M.BLOCH, *op. cit.*, pp 607-608.
  - 6) – A.SEGHINI, *op.cit.*, p 22.
  - 7) – Selon ce système, le Khammas reçoit la terre, l'attelage, la semence et, prix de son travail, perçoit le 1/5 de la récolte.
  - 8) – La société féodale était divisée, selon l'expression consacrée, entre les "Oratores, bellatores, laboratores" : Les hommes qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent.
  - 9) – A. SEGHINI, *op.cit.*, pp 27-28.
  - 10) – Les actes les plus significatifs du cérémonial de consécration étaient le serment de vassalité et l'adoubement. Cf. M. BLOCH, *op. cit.*, p.210 et suiv. et 435-441.
  - 11) – L'unité de base = famille ou "feu" ; 10 à 30 feux = hameau ; 4 à 5 hameaux = jemaa : unité politique.
  - 12) – A.SEGHINI, *op.cit.*, pp 32.
  - 13) – M. BLOCH, *op.cit.*, p 605.
  - 14) – E.DOITTE, Marrakech, Paris, publications du comité du Maroc 1905, p 402.
  - 15) – D. BEN ALI, *op cit.*, pp 300-311.
  - 16) – Selon J. ERCKMANN, "Tous les efforts du Sultan tendent à substituer dans les tribus berbères, l'autorité du caïd à celle de la jemaa, et dans les tribus arabes à remplacer les groupements naturels par des groupements artificiels, de manière à augmenter le rendement des impôts et à triompher plus aisément des résistances locales. Dans ce but il substitue aux dix-huit grands commandements qui existaient autrefois (pour tout l'empire), un nombre considérable de petits groupes – trois cent trente environ – à la tête de chacun desquels se trouve un caïd. Les nouveaux caïds sont de minces personnages pour songer à résister aux ordres qu'ils reçoivent. La cohésion des tribus se détruit et les impôts rentrent plus facilement. Mais malheureusement il arrive que le pays, ainsi pressuré par une foule de caïds et par leurs acolytes, marche à une ruine certaine" Cf. J. ERCKMANN, Le Maroc moderne, Paris, Challamel 1885, p 122.
  - 17) – Voir les critiques adressées à la thèse de R. MONTAGNE par J. BERQUE, in A. LAROUI, les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912), Paris, Maspero 1977, pp 171-174.
  - 18) – R. MONTAGNE, les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc, Paris, Alcan 1930.
  - 19) – Derrière la dénomination de Taqbilt dans le haut Atlas occidental, de "Khoms" dans l'anti-Atlas et le Rif ou la Djurjura en Kabylie, il s'agissait, en fait du même canton composé de quelques lkhs (familles conjugales, se définissant en fonction d'un critère territorial et non point ethnique).
  - 20) – Le Makhzen est défini par R.MONTAGNE, *op.cit.*, p 379, comme "une lourde machine qui écrase le pays et fait disparaître les dernières traditions que les chefs autochtones avaient respectées, efface les limites des cantons, le souvenir des alliances anciennes, et ne laisse plus bientôt en face du Sultan qu'une foule anonyme de sujets dont le rôle unique est de payer l'impôt".
  - 21) – Réserves familiales de provisions ●